# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2022.

### Ordre du jour :

Demande d'ajout un point : Assistance à maître d'ouvrage local micro crèche.

Approbation de l'ordre du jour

## I / Approbation du dernier compte-rendu du 22 février 2022.

Le compte rendu a été accepté à l'unanimité.

#### II/ restauration du monument de la Vierge.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait proposé de reporter celle-ci afin de solliciter un nouveau devis. Ce dernier, comprenant l'ensemble des travaux à réaliser pour refaire l'escalier, réhabiliter le monument, améliorer la visibilité et la sécurité sans oublier les espaces verts, est de 39 693.13 € HT. Ce montant est légèrement inférieur au prévisionnel (44 000 €). Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % par le Département et l'AEP St Pierre souhaite également participer. Le chantier peut démarrer mi-mai pour une durée de trois semaines.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 39 693.13 € présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

# III/ Location d'un local impasse Boutoille

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à l'aménagement d'un nouvel atelier municipal, le garage situé impasse Boutoille est vide. Madame BOUSSEMART souhaite le louer.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de le lui louer par convention à l'année moyennant un loyer mensuel de 70 €. Les frais de compteur électrique seront à la charge de la locataire. La commune se réserve le droit de reprendre ce local à l'issue de chaque année de location après un préavis de trois mois.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer par convention à l'année, le local de l'impasse Boutoille à Mme BOUSSEMART pour un loyer de 70 € par mois.

### IV/ Présentation et vote du compte de gestion 2021.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## V/ Présentation et vote du compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Éric HARLE;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par André GOUDALLE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libėliė	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	154 938.91			300 653.45	154 938.91	300 653.45
Opérations exercices	701 578.45	708 151.77	304 658.76	429 925.78	1 006 237.21	1 138 077.55
Total	856 517.36	708 151.77	304 658.76	730 579.23	1 161 176.12	1 438 731.00
Résultats clôture	148 365.59			425 920.47	148 365.59	425 920.47
Restes à réaliser	72 972.00	39038.22			72 972.00	39 038.22
Total cumulé	221 337.59	39 038.22		425 920.47	221 337.59	464 958.69
Résultat définitif	182 299.37			425 920.47		243 621.10

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 3. Vote et arrête les résultats définitifs tes que résumés ci-dessus.

### Affectation des résultats 2021 :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Un excédent de** 425 920.47 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 = 182 299.37 €.

Affectation à l'excédent reporté compte 002 = 243 621.10 €

### VI / Vote du taux des taxes foncières 2022.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, le conseil ne vote plus que le taux des taxes foncières bâti et non bâti. Avec les nouvelles constructions dans la commune (le béguinage n'est pas encore comptabilisé), les bases d'imposition augmentent. Il propose donc de reconduire les mêmes taux que l'an dernier à savoir :

<sup>\*</sup> Taxe foncière sur le bâti : 37.80 % produit attendu : 207 446 €

\* Taxe foncière sur le non bâti : 33.01 % produit attendu : 25 154 €

La commune percevra encore 8 558 € pour la part de taxe d'habitation encore payée par certains contribuables et 9 678 € de compensation (locaux industriels et foncier non bâti). Par ailleurs, elle reversera 14 786 € du produit sur les taxes foncières.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

\* Taxe foncière : 37.80 % (récupération de la taxe départementale)

\* Taxe sur le non bâti : 33.01 %

## VII / Présentation et vote du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire détaille la section de fonctionnement qui s'équilibre à 690 215.10 €

En section d'investissement sont prévus les travaux suivants :

- Pose de deux citernes incendie ;
- Restauration du monument de la Vierge ;
- Réfection d'une portion de voirie rue du Valinglin et autour de la salle ;
- Une provision pour l'aménagement extérieur de la maison des services et du parking.

La section d'investissement s'équilibre à 589 513.28 €. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt pour le moment.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif pour l'année 2022 :

FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES	RECETTES			
CREDITS VOTES	690 215.10	446 594.00			
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	-	=			
RESULTAT REPORTE		243 621.10			
TOTAL FONCTIONNEMENT	690 215.10	690 215.10			
INVESTISSEMENT					
	DEPENSES	RECETTES			
CREDITS VOTES	368 175.69	550 475.06			
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	72 972.00	39 038.22			
SOLDE EXECUTION REPORTE	148 365.59	-			
TOTAL INVESTISSEMENT	589 513.28	589 513.28			
TOTAL BUDGET	1 279 728.38	1 279 728.38			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget 2022, présenté par Monsieur le Maire.

### VIII / Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le local micro crèche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de prévoir dès maintenant les travaux à effectuer sur la maison qui va abriter la future micro crèche, à savoir :

- Toiture, isolation des combles, réseau électrique, menuiseries extérieures de la véranda et de l'entrée ainsi qu'une nouvelle production de chauffage.

Il présente l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Aidoplans. Celle-ci, d'un montant de 7 700 € TTC, prévoit l'ensemble des missions utiles à ce projet :

Préparer les documents d'urbanisme et le dossier ERP, dossier de consultation des entreprises, analyse des offres, aide au suivi du chantier et contacts divers avec les interlocuteurs de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Aidoplans d'un montant de 7 700 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette offre.

### IX / informations diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a obtenu une subvention DETR d'un montant de 22 % pour les travaux d'aménagement des abords de la maison des services et du parking. Cette subvention n'a pas été inscrite au budget à ce jour.

### XV/ Tour de table

- Martine SENECAT demande à Monsieur le Maire si la commune va participer cette année à « Intervillages », celui-ci informe le Conseil Municipal que le Comité des fêtes renonce à la participation de la commune à cette manifestation car il est de plus en plus difficile de mobiliser.
- ❖ Benoît BODIN souhaiterait connaître la raison pour laquelle la salle des fêtes n'a pas de cuisine et s'îl est possible d'y remédier. Monsieur le Maire lui explique qu'initialement cette salle était prévue pour être un centre socio-culturel (subventionné en grande partie par la CAF) destiné aux associations et qu'îl n'y avait pas lieu d'y prévoir une cuisine. Il précise que si le Conseil Municipal décide d'aménager une cuisine, il faut tout d'abord trouver le local, qu'îl y a beaucoup de contraintes sanitaires et de normes de sécurité à respecter et que le coût des travaux seraient répertoriés sur le montant des locations.
- ❖ Marine HUMIERE informe le Conseil Municipal que le Centre de loisirs aura lieu cet année avec un nouveau directeur et que des flyers seront distribués à la population.
- ❖ Gérard PAQUES informe le Conseil Municipal de l'organisation des manifestations à venir :

#### > FETES DE LA PENTECOTE :

<u>Vendredi 3 juin à 9 heures</u>, installation des chapiteaux, tables et bancs, les personnes ayant du temps libre sont les bienvenues.

Lundi 6 juin à 9 heures, nettoyage de la salade, pose des nappes et verres sur les tables.

Menu du repas dansant : Poulet-Frites, salade, tarte et café (Adultes : 17  $\in$  -Enfants 9  $\in$ ).

Réservations en mairie avant le jeudi 2 juin au 03.59.61.15.90 ou 03.21.91.73.38. Mardi 7 juin à 9 heures, démontage et nettoyage.

#### FETE DE LA MUSIQUE :

<u>Le 21 juin</u>: Deux personnes de la commune ont fait part, à ce jour, de leur participation. La fête de la musique ayant pour finalité la possibilité pour chacun de se produire devant un public, la scène est ouverte à toutes et tous. D'autres contacts extérieurs sont en cours.

Levée de séance à 22 h 15